



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports

Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF)

**RN406
DESSERTE
DU PORT
DU
BONNEUIL**

INFOCHANTIER

#4 AVRIL 2026



Les travaux de prolongement de la RN406 jusqu'au port de Bonneuil-sur-Marne reprennent à compter du 23 avril 2026 !

Ce projet vise à améliorer la desserte du port de Bonneuil-sur-Marne, situé dans le Val-de-Marne, en prolongeant la RN406 actuelle par un nouveau tronçon de route nationale sur environ 2 kilomètres. Cette nouvelle infrastructure routière favorisera le développement économique et le transport multimodal sur le secteur, tout en permettant la fluidification de la RD10 et une réduction des nuisances liées au passage de poids lourds dans les zones urbanisées.

Les travaux, engagés dès 2020, avaient dû être interrompus au cours de l'année 2023 en raison de la découverte de terrains particulièrement pollués, nécessitant une phase d'études complémentaires. Dans ce contexte, les travaux relatifs à la réalisation des trémies sud et nord, correspondant au passage de la nouvelle route sous la voie ferrée de la Grande Ceinture et des ouvrages d'art de rétablissement de la rue des Sablons et de la rue Louis Thébaud, vont reprendre à partir du 23 avril 2026. Plusieurs phases de travaux seront ensuite engagées de manière progressive, pour une mise en service globale du projet envisagée d'ici la fin de l'année 2028.

L'opération, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF), gestionnaire du réseau routier national francilien, représente un coût total de 182 millions d'euros, financé par l'État, la Région Île-de-France, Haropa Port, le Département du Val-de-Marne, la Métropole du Grand Paris et l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

PLUS D'INFORMATIONS

www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

[@desserte-du-port-de-bonneuil.dmre.smr.dirif.driat-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:desserte-du-port-de-bonneuil.dmre.smr.dirif.driat-if@developpement-durable.gouv.fr)



Le service Sytadin :
informations sur le trafic
en temps réel

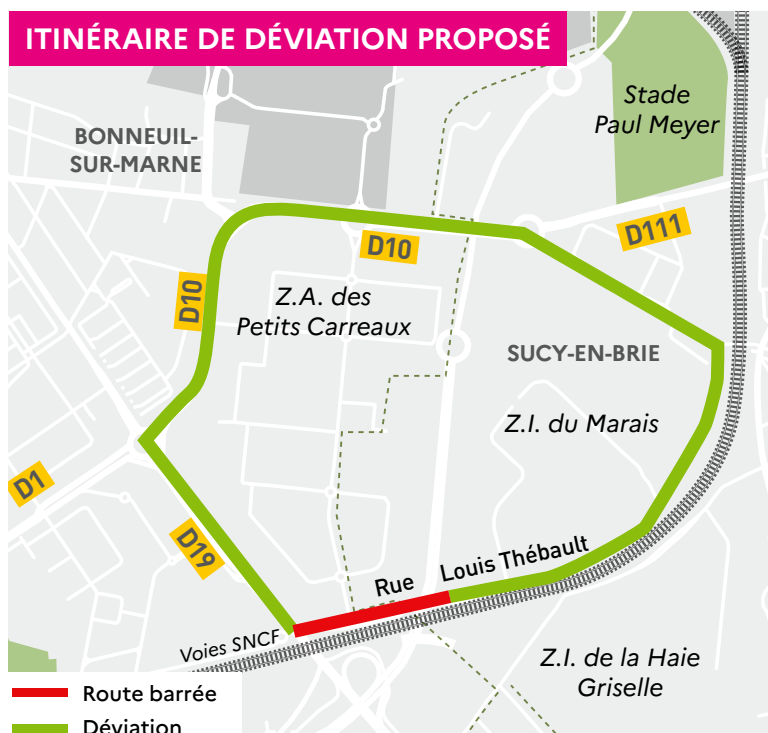
Opération
cofinancée avec :



Les prochaines étapes de travaux

Les travaux vont reprendre à partir du 23 avril 2026 avec la réalisation des trémies sud et nord et des ouvrages d'art de rétablissement de la rue de Sablons et de la rue Louis Thébault.

Dans ce cadre, une section de la rue Louis Thébault déviée sera fermée à la circulation entre l'été 2026 et l'été 2027, en vue des travaux relatifs à l'ouvrage de rétablissement. Les accès aux parcs d'activités des Petits Carreaux et à l'Ecoparc seront maintenus. L'itinéraire de déviation, indiqué ci-contre, devrait être mis en place (sous réserve de modification possible). Actuellement déviée, la rue des Sablons reste ouverte via cette déviation. Son tracé initial sera rétabli lors de la mise en service du tracé définitif. S'ensuivront ensuite plusieurs autres phases de travaux qui seront lancées de manière successive jusqu'à la mise en service envisagée pour la fin de l'année 2028.



Le calendrier du projet

Avril 2026 à mi-2028

Réalisation des trémies sud et nord et des ouvrages d'art de rétablissement de la rue des Sablons et de la rue Louis Thébault

2027- fin 2028

Réalisation des raccordements de la nouvelle route à la RN406 existante et à la RN19, notamment une nouvelle bretelle d'accès depuis la RN19 Sud vers la RN406 en direction du Port de Bonneuil

2026

2027

2028

2029

Automne 2026 à fin 2028

Réalisation des terrassements, de l'assainissement, des chaussées (y compris les 3 carrefours giratoires) et des ouvrages de franchissement (RD10, voie ferrée du Port) et hydrauliques depuis les trémies jusqu'au port de Bonneuil, incluant le dévoiement de la rue du Pont Mathieu

2028-2029

Réalisation des aménagements paysagers avec l'implantation d'une trame végétale en cohérence avec les caractéristiques environnementales et paysagères du site

La DiRIF s'engage !

La DiRIF, maître d'ouvrage du projet, agit pour un chantier responsable, respectueux de l'environnement et porteur de valeurs sociales.



Suivi environnemental

Un coordinateur dédié veille à l'application des bonnes pratiques : tri des déchets, gestion des eaux, kits anti-pollution, etc.

La DiRIF a également fixé des objectifs de réintégration et de réemploi des matériaux sur le chantier : enrobés de chaussées recyclés et à basse température, acier recyclé, bétons à faible émission carbone, réemploi maximum de déblais du chantier sur site, apport de terres local en provenance de l'Île-de-France.



Mesures compensatoires

Dans le cadre du projet, la DiRIF s'inscrit également dans une démarche globale et réglementaire de préservation de la biodiversité. Le projet vise ainsi à limiter au maximum ses impacts sur les milieux naturels et à garantir le maintien, voire l'amélioration, des fonctionnalités écologiques à long terme.

Lorsque les impacts ne peuvent être ni évités ni suffisamment réduits, des mesures de compensation sont mises en œuvre afin de restaurer des fonctionnalités écologiques. Parmi ces actions, on peut citer :

- la replantation d'une espèce végétale comme la drave des murailles (prévue pour le mois de juin 2026),
- la création d'un îlot de vieillissement boisé de 3 hectares, au niveau du secteur du Bec de Canard, pour les oiseaux et chiroptères (chauve-souris), compensant la perte d'habitats forestiers et favorisant le développement d'arbres cavitaires. Il est prévu de débroussailler annuellement autour



de la zone boisée pour permettre le vieillissement des arbres,

- la réalisation d'un alignement d'arbres reliant les différents habitats. Cette mesure vise à faciliter les déplacements des espèces entre les zones de reproduction et d'alimentation et assurer une continuité écologique (opération prévue pour fin juin 2026),
- la création d'habitats favorables aux reptiles (hibernacula) a été réalisée entre mars et avril 2026, sous forme de milieux ouverts, entretenus sur le long terme pour éviter leur fermeture par la végétation,
- des aménagements spécifiques ont été déjà réalisés en faveur du crapaud calamite et des insectes, incluant la création de zones humides, de mares temporaires et de corridors écologiques (réalisé il y a quelque temps).



Insertion et emploi local

Un objectif de près de 18 000 heures d'insertion sociale a été prévu par la DiRIF dans le cadre du chantier des trémies nord et sud et du rétablissement des rues des Sablons et Louis Thébault. De nouveaux objectifs seront également fixés dans le cadre des prochaines phases de travaux. Le projet de desserte routière du port de Bonneuil-sur-Marne par la RN406 contribue concrètement à l'insertion des publics éloignés de l'emploi !

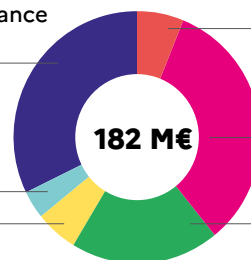
Financement de l'opération

Le projet est financé dans le cadre des CPER Île-de-France et CPIER Vallée de la Seine pour un coût total de 182 millions d'euros, par l'État, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, le Département du Val-de-Marne, GPSEA et HAROPA Port.

Région Île-de-France
58,2 M€

GPSEA
6,8 M€

Métropole du Grand Paris
10,0 M€



Département du Val-de-Marne
11,5 M€

Etat
60,2 M€

HAROPA Port
35,3 M€